



Formation continue pHARe

Mercredi 20 décembre 2023

9H-11H30

Grandes lignes du document projeté

Les étapes de cette formation

- Etape 1 : DE QUOI PARLE-T-ON en parlant de harcèlement scolaire ?
- Etape 2 : QU'EST-CE QUE L'EFFET DE GROUPE ET SON IMPACT A L'ECOLE ?
- Etape 3 : DANS QUELLE MESURE LA POSTURE D'AUTORITE DE L'ADULTE LIBERE DE L'EMPRISE DU GROUPE ?
- Etape 4 : ET LA SANCTION DANS TOUT CELA ?
- Etape 5 : QUELLES SONT LES DEMARCHES SI LA MPP et LES SANCTIONS INTERNES A L'ECOLE SONT INSUFFISANTES ?

De quoi parle-t-on ?



Des surnoms

**Des
moqueries**

**qui se développent par l'effet
de groupe**

Des rumeurs

**Des
exclusions**

**Des jets
d'objets**

**Parfois des
coups...**

Les étapes de cette formation

- Etape 1 : DE QUOI PARLE-T-ON en parlant de harcèlement scolaire ?
- Etape 2 : QU'EST-CE QUE L'EFFET DE GROUPE ET SON IMPACT A L'ECOLE ?
- Etape 3 : DANS QUELLE MESURE LA POSTURE D'AUTORITE DE L'ADULTE LIBERE DE L'EMPRISE DU GROUPE ?
- Etape 4 : ET LA SANCTION DANS TOUT CELA ?
- Etape 5 : QUELLES SONT LES DEMARCHES SI LA MPP et LES SANCTIONS INTERNES A L'ECOLE SONT INSUFFISANTES ?



« est-ce que c'est bien du harcèlement? »

**« il est harcelé parce
ou « il harcèle parce qu'il »**

Trois principales erreurs

**Oublier le rôle du
groupe**

Les étapes de cette formation

- Etape 1 : DE QUOI PARLE-T-ON en parlant de harcèlement scolaire ?
- Etape 2 : QU'EST-CE QUE L'EFFET DE GROUPE ET SON IMPACT A L'ECOLE ?
- Etape 3 : DANS QUELLE MESURE LA POSTURE D'AUTORITE DE L'ADULTE LIBERE DE L'EMPRISE DU GROUPE ?
- Etape 4 : ET LA SANCTION DANS TOUT CELA ?
- Etape 5 : QUELLES SONT LES DEMARCHES SI LA MPP et LES SANCTIONS INTERNES A L'ECOLE SONT INSUFFISANTES ?

PRINCIPES FONDAMENTAUX



1. La violence du **groupe** n'est pas celle des **individus**
2. La **peur** est le véritable ciment du groupe
3. Il existe chez les membres du groupe un **désir de sortir du harcèlement**
4. Moralisation, remontrances et appels à l'empathie **sont sans effets**
5. L'**autorité** de l'éducateur **libère les élèves** de la **puissance du groupe**.



5. L'autorité de l'éducateur



- Il est important que l'intervenant dans la méthode adopte une **posture spécifique** face aux présumés harceleurs de façon à les conduire **vers un souci commun en direction de la cible**
- Cette posture ne doit être :
 - Ni celle du policier enquêtant et recherchant à croiser des témoignages
 - Ni celle du juge d'instruction instruisant une affaire
 - Ni celle du parent qu'il soit sévère ou compréhensif, moralisateur ou appelant à l'empathie
- La juste posture est celle de l'**autorité**:
L'autorité libère l'élève de la puissance du groupe.





Qu'est-ce que l'autorité ?



Ni la coercition

(menaces, sanctions).

**La coercition n'intervient qu'en
cas d'échec de l'autorité**

Ni la persuasion

**(arguments, explications, justifications,
leçons de morale), car elle instaure une
relation égalitaire.**

**Mais une relation hiérarchique qui repose sur
la confiance et l'estime réciproque, et où la
parole qui s'impose est descendante.**

Autorité en classe comme prévention de la dégradation du climat scolaire



Visionner une séance de classe

Cliquer sur le lien et visionner la vidéo

Durée 1 minute

<https://magistere.education.fr/dgesco/course/view.php?id=2630§ion=12>



Quels sont les gestes et les paroles qui lui ont permis de ne pas perdre son autorité, de ne pas être déstabilisé par le groupe ou encore perdre le fil de sa séance ?

Les 7 phases de la posture d'autorité

1. Regarder
2. Avoir le bon usage du mot
3. Différer
4. Susciter la rencontre
5. Sanctionner
6. Apporter une valeur formatrice à la sanction
7. Effacer l'ardoise

7 PHASES DE LA POSTURE D'AUTORITE	COMMENTAIRES DE FABIENNE ET JLUC	
Regarder	conserver toute la classe à l'œil, sous le contrôle de notre vision (et que tous les élèves le sentent = se sentent en sécurité) ⇔ Savoir repérer un incident	Circuler, se placer de telle manière que la classe soit entre l'élève interrogé et l'enseignant, ...
Avoir le bon usage du mot	Relever l'incident en utilisant le « je » avant le « tu »	Tu =accusatoire Je = réceptionne / garant du cadre – je = école / institution
Différer	Mettre de la distance spatiale et temporelle Faire retomber les affects des deux côtés = Se laisser de temps pour trouver la réaction appropriée Mais aussi indiquer la prise en compte (on a entendu) de l'incident	Geste du stop = sécurisant / arrêt / pause Prendre note et donner la possibilité d'en parler mais ce n'est pas le moment
Susciter la rencontre	On le sait tous ! Fédérer le groupe autour des valeurs de la République Maïeutique	Ne jamais dire à la place de l'élève, mais faire dire par un questionnement nourri
Sanctionner	Sanctionner ou donner un sursis	
Apporter une valeur formatrice à la sanction	Donner du sens	Permettre à la personne de réparer pour
Effacer l'ardoise		retrouver pleinement sa place dans le groupe classe = retrouver un regard à égale dignité

Observer et repérer les micro-gestes en lien avec la posture d'autorité de l'enseignant



Visionner l'analyse de la séance

Cliquer sur le lien et visionner la vidéo

Durée 5 minutes 3 secondes

<https://magistere.education.fr/dgesco/course/view.php?id=2630§ion=13>

Les étapes de cette formation

- Etape 1 : DE QUOI PARLE-T-ON en parlant de harcèlement scolaire ?
- Etape 2 : QU'EST-CE QUE L'EFFET DE GROUPE ET SON IMPACT A L'ECOLE ?
- Etape 3 : DANS QUELLE MESURE LA POSTURE D'AUTORITE DE L'ADULTE LIBERE DE L'EMPRISE DU GROUPE ?
- Etape 4 : ET LA SANCTION DANS TOUT CELA ?
- Etape 5 : QUELLES SONT LES DEMARCHES SI LA MPP et LES SANCTIONS INTERNES A L'ECOLE SONT INSUFFISANTES ?

Extrait conférence académique sur le cyberharcèlement



NON AU HARCÈLEMENT

Janvier 2023

pHARe Programme de lutte contre
le harcèlement à l'école



Cyberharcèlement Cyberviolence

Marie-Christine Uhlen - Chargée de mission à la Drane
Cathy Charvet - Inspectrice de l'éducation nationale
Romain Bernaud - Inspecteur de l'éducation nationale
Fabrice Pourchet - Coordonnateur de l'équipe mobile de sécurité - Rectorat de l'académie de Strasbourg

POSER LA LOI

Cliquer sur le lien pour visionner l'extrait
de la vidéo

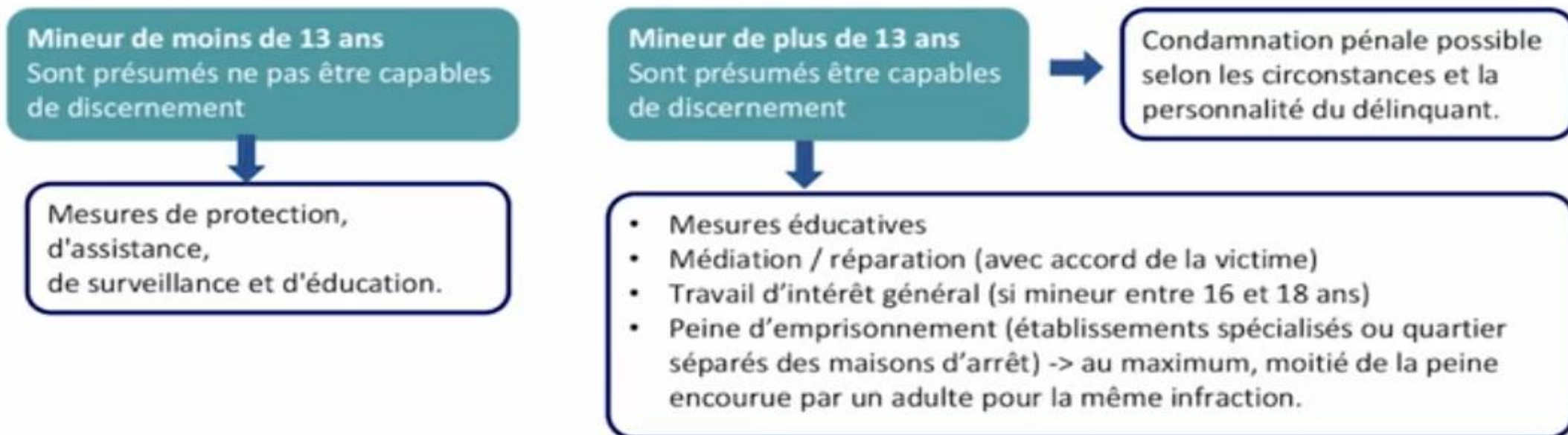
[https://magistere.education.fr/ac-
strasbourg/course/view.php?id=3435&s
ection=28](https://magistere.education.fr/ac-strasbourg/course/view.php?id=3435§ion=28)

**Veillez visionner la vidéo entre 1h17 et
1h20**

L'enfance délinquante

L'article 122-8 du code pénal prévoit le prononcé de sanctions pénales uniquement à l'encontre des mineurs âgés de plus de treize ans. Les mineurs délinquants de moins de treize ans ne peuvent faire l'objet que de "mesures de protection, d'assistance, de surveillance et d'éducation".

Les jeunes âgés de treize à dix-huit ans sont présumés irresponsables, mais peuvent toutefois faire l'objet d'une condamnation pénale "lorsque les circonstances et la personnalité du délinquant" le justifient.



L'école ne fait rien / ou comment l'école dit STOP



Visionner le film lauréat du concours NON AU HARCELEMENT 2023 école élémentaire

Cliquer sur le lien : <https://www.youtube.com/watch?v=NjC6y3z9D0A>

Elaborer un système de sanction réparatrice et éducative

« L'autorité n'existe pas pour que l'enseignant ait la paix mais que la classe vive en paix. » Philippe MEIRIEU



ADAPTÉE

- À l'âge
- À la règle transgressée
- Individuelle
- Cohérente

PLUSIEURS TYPES

- Frustration
- Réparation
- Mise à l'écart

**Comment appliquer
une sanction juste
et réparatrice ?**

**FAIRE PARTICIPER
LES ENFANTS**

- Les impliquer
- Leur expliquer
- Echanger
- Responsabiliser

METTRE DES MOTS

- Les libérer d'une charge
- Les apaiser

Prénom :

FEUILLES DES REPRIMANDES

+ Cette feuille de remarques est un outil pour faire appliquer en classe les règles de vie écrites dans le cahier de liaison.

Date	Réprimandes	conseils
	1.	
	2.	
	3.	
	4.	
	5.	
Sanction - réparation	Copier 10 fois chaque conseil	

	6.	
	7.	
	8.	
	9.	
	10.	
Sanction - réparation	Copier 10 fois chaque conseil	Signature des parents :
	11.	
	12.	
	13.	
	14.	
	15.	
Sanction - réparation	Copier 10 fois chaque conseil	Signature des parents / invitation à une réunion :



Visionner le film lauréat du concours NON AU HARCELEMENT 2023 cyberharcèlement
Cliquez sur le lien : <https://youtu.be/OmBjXjuXDL0>
(Vidéo à ne pas montrer telle quelle aux élèves de l'école primaire

Les étapes de cette formation

- Etape 1 : DE QUOI PARLE-T-ON en parlant de harcèlement scolaire ?
- Etape 2 : QU'EST-CE QUE L'EFFET DE GROUPE ET SON IMPACT A L'ECOLE ?
- Etape 3 : DANS QUELLE MESURE LA POSTURE D'AUTORITE DE L'ADULTE LIBERE DE L'EMPRISE DU GROUPE ?
- Etape 4 : ET LA SANCTION DANS TOUT CELA ?
- Etape 5 : QUELLES SONT LES DEMARCHES SI LA MPP et LES SANCTIONS INTERNES A L'ECOLE SONT INSUFFISANTES ?

Si malgré la prévention par la mise en œuvre de gestes et postures au quotidien, par le déploiement de la MPP le cas échéant, des comportements se développent, l'école devra **contacter l'IEN** qui peut mandater l'équipe ressource pHARe de la circonscription.

+ rappeler les démarches à faire : faits établissements niveau 1 et niveau 2,
IP

NE RESTEZ PAS SEUL DANS CES SITUATIONS DE CRISE

= toute l'équipe éducative doit se sentir concerner

= l'école pourra compter sur le soutien de l'équipe de circonscription.